

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72069

Objet

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le cinq mai à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. STIPAL, BUCHET, BUJARD, DUFOUR, BARDE, KAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, DOMECCQ, LARGETEAU, DELAIR, BOUCHET, BERLAND, BROTRÉAU,
PAPEAU, TAP, BOUTET, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusés : MM. COLLE, RIVIERE

Absents : MM.

MONTRON, BARRIERE

M DELAIR

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose au Conseil Municipal l'urgence de
procéder à la remise en état de la voirie de la ZAEC ainsi qu'à
l'aménagement du Bd Bellamy à la suite de la pose de bordures de
trottoirs et de dalles de caniveaux.

Les travaux comprennent :

1°/ ZAEC

- a) reprise des sections les plus endommagées par recons-
titution complète de la chaussée
- b) reprise de la partie du réseau routier moins endomma-
gée par la méthode de point à temps
- c) exécution d'un tapis d'enrobés à froid général
- d) remise au profil des fossés latéraux d'écoulement des
eaux pluviales et restauration d'ouvrages divers
(buses, aqueducs, ponceaux)

2°/ Bd Bellamy

Elargissement de la chaussée et exécution d'un revêtement
bi-couche.

La Direction de la Voirie et des Réseaux (Service de
l'Équipement) a établi le projet de mise à l'adjudication ouverte
sur offres de prix de l'ensemble de ces travaux.

DATE DE CONVOCATION

30 avril 1972

DATE D'AFFICHAGE

30 avril 1972

Nombre de conseillers

en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 22

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé du Rapporteur,

DECIDE :

- la mise à l'adjudication ouverte sur offres de prix des travaux objet du projet établi par la Direction de la Voirie.
- que le financement sera assuré par imputation sur les crédits du chapitre 901 de l'exercice en cours.

Propose à M. le Sous-Préfet de bien vouloir approuver le dossier présenté, et de ramener le délai de publicité à 10 jours.

Autorise M. le Maire, ou M. le 1er Adjoint par délégation à signer le procès verbal d'adjudication.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT, le 12 Mai 1974
Le Sous-Préfet.

